

Le gouvernement intensifie son action pour éliminer le plastique au pays

Dossier de la rédaction de H2o
March 2017

L'interdiction de l'importation de sacs en plastique et autres articles aux Seychelles est en vigueur depuis plus d'un mois, et des responsables du département de l'environnement affirment qu'ils veillent à ce que la nation insulaire adhère aux nouvelles réglementations.

La décision d'interdire l'importation des bouteilles en polystyrène et des sacs, assiettes, coupelles et couverts en plastique a été prise par le Cabinet des ministres des Seychelles en septembre dernier. Mise en vigueur en janvier, ces articles devraient être progressivement éliminés des magasins en juillet dans l'archipel insulaire de l'océan Indien occidental. L'interdiction ne s'applique pas aux matières plastiques utilisées dans le secteur agricole, aux emballages industriels vendus dans des conditions de congélation et aux matières plastiques utilisées pour l'élimination des déchets tels que les sacs poubelles. La directrice générale de la conservation et de la gestion de la biodiversité, Marie-May Muzungaile, a déclaré : "Nous travaillons en étroite collaboration avec la division du commerce pour examiner toutes les demandes de permis d'importation. Nous sommes également en train de surveiller activement les détaillants connus et nous sommes en contact permanent avec les plus gros détaillants pour nous assurer que les plastiques n'entrent plus dans le pays."

"Des Seychelles sans sacs en plastique" est une campagne qui a été lancée en 2015 par le Centre d'objectifs des Jeunes SIDS 'SIDS Youth Aims Hub' (SYAH) visant à encourager la population de l'archipel, soit environ 93 000 personnes à opter pour des sacs réutilisables. Mme Muzungaile a indiqué que "l'interdiction du plastique était nécessaire pour alléger la quantité de sacs en plastique qui s'empile en permanence à la décharge des Seychelles" et préciser que l'autorité dépense des centaines de millions de roupies pour la gestion des déchets solides, pour le parasitage des rivières et des marais de tous les types de déchets, y compris les plastiques. Un délai de grâce plus long, demandé par les détaillants, n'a pas encore été accordé mais la directrice précise d'ores et déjà que ces demandes ne pourront être considérées qu'à l'approche de la date limite et seulement pour les détaillants dans des situations extrêmes. L'Association des détaillants des Seychelles, à l'origine de la demande se félicite toutefois de l'utilisation de produits biodégradables. "Nous ne sommes pas ici seulement pour faire des affaires, nous sommes également ici pour préserver la beauté de notre environnement", a déclaré le président de l'association, Karumbaiyan Cholorajan.

Les déchets plastiques représentent près de 30 % des déchets aux Seychelles, selon une étude provisoire de la décharge des Seychelles.

Daniel Laurence, Betymie Bonnelame et Estelle Peron, Seychelles News Agency (Victoria) - Africa